

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
Télécopie 04-77-66-93-64
mairie.ouches@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE
2017**

L'an deux mil dix-sept, et le quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Madame Andrée LARMIGNAT, s'est réuni sous sa présidence, Salle de la Mairie.

Date de convocation : 28 août 2017 - Date d'affichage : 28 août 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Madame Andrée LARMIGNAT, Maire, Madame et Messieurs Gérard POUILLON, Anne-Marie PIAT, Thierry LAFOND, Adjoint, Madame Mireille FOURNEL, Messieurs Didier BLANCHARD, Pascal MARTIN, Mesdames Martine DESNOYER, Myriam JEUNE, Monsieur Richard BERAUD, Madame Karine BARRAUD, Monsieur Yannick DUBOST.

EXCUSES : Mesdames Dominique BESSON, Martine MOCZYGEBA, Monsieur Yves CHAMBOST.

PUBLIC : 2 personnes.

Madame Myriam JEUNE est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 10 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

**DCM N°2017/028 - RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS VACATAIRES POUR LES
ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires : ce personnel ne relève pas du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires et ne bénéficie pas des mêmes droits ; il relève des dispositions du Code du travail et du régime général de la sécurité sociale. Ainsi, un vacataire ne peut prétendre au droit à congés payés, à la formation, au versement d'indemnités de licenciement, à la protection statutaire en cas de maladie...

Dans le cadre des activités périscolaires, deux personnes, Madame DONJON et Madame COMBARET, peuvent, comme l'année dernière, intervenir auprès des enfants, et effectuer des vacations pendant l'année scolaire 2017/2018. Ces personnes répondent aux différents critères de recrutement de vacataires :

- recrutées pour exécuter un acte déterminé, dans le cadre d'un emploi non permanent ;
- bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte, sur état récapitulatif mensuel ou trimestriel.

Madame le Maire donne alors lecture des 2 projets d'acte d'engagement en qualité de vacataires pour :

- Madame DONJON à compter du 18 septembre 2017 et pour toute l'année scolaire, pour un maximum de 60 séances d'une heure d'animations sur des thèmes comme la réalisation d'un mandala, la généalogie, les contes, le théâtre...
- Madame COMBARET à compter du 18 septembre 2017 et pour toute l'année scolaire, pour un maximum de 50 séances d'une heure d'animations sur les différentes techniques picturales, sculptures, modelages, jeux collectifs...

Leur rémunération est fixée à **18 € brut** par vacation (1h). Une fiche de paye reprenant le nombre réel de vacations réalisées sera établie chaque trimestre.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement de Mesdames Ghislaine DONJON et Béatrice COMBARET en qualité de vacataires pour des animations périscolaires pendant l'année scolaire 2017/2018, dans les conditions précisées ci-dessus ;
- dit que le financement de cette dépense (rémunérations et charges sociales) sera prévu au compte 6218 du budget communal 2017 et 2018.

DCM N°2017/029 - REMPLACEMENT DES ORDINATEURS DE L'ECOLE : signature d'un contrat de location

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°24 du 10 juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat de location de l'ensemble des ordinateurs mis à disposition de l'école (7 postes), auprès de la société LEASECOM SAS.

Or cette société ne souhaite plus traiter directement avec ses plus petits clients qui doivent souscrire leurs contrats auprès de leur prestataire informatique.

Notre prestataire, DORE Informatique, prend donc le relais de cette société et nous propose un contrat de location pour 7 postes, aux mêmes conditions financières que LEASECOM (l'ordinateur d'occasion mis à disposition de la bibliothèque est exclu de ce contrat et fait l'objet d'une facture d'achat).

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du contrat de proposé : location de 7 ordinateurs sur une période de 4 ans à compter du 1er octobre 2017, au prix de 78,91 € HT/mois, soit 236,73 € net par trimestre.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le contrat de location décrit ci-dessus, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat avec DORE Informatique.

Les crédits nécessaires au financement de cette dépense sont inscrits au compte 6135 du budget communal.

DCM N°2017/030 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE ROANNAIS AGGLOMERATION ("neutralité fiscale" 2017)

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué,

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

La commune sollicite pour 2017 d'une part, un fonds de concours de fonctionnement de 9.000 € pour les dépenses de voirie et autres réseaux, et d'autre part un fonds de concours d'investissement de 21.727 € également pour des travaux de voirie (aménagement de trottoirs et travaux de réfection de voirie) :

FONCTIONNEMENT :

Fournitures de voirie : 7.500,00 €
Ent. matériel de voirie : 1.500,00 €
Travaux d'entretien réalisés par une entreprise : 7.500,00 €

Total voirie et autres réseaux : 16 500 €

Subventions : néant

Fonds de concours attendu : **8 000 €**

Reste à la charge de la commune : **8 500 €**

INVESTISSEMENT :

	Montant TTC	FCTVA attendu	Subventions	solde
Aménagement trottoirs Rte de Pouilly	77.577,30 €	12.226,96 €	29.865,00 €	35.485,34 €
Travaux de voirie -programme 2017	47.865,82 €	7.544,13 €	25.980,00 €	14.341,69 €
TOTAL	125.443,12 €	19.771,09 €	55.845,00 €	49.827,03 €
Fonds de concours attendu			22.727,00 €	
Reste à la charge de la commune				27.100,03 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite le versement de deux fonds de concours auprès de Roannais Agglomération :
 - * d'un montant de 8 000 €, pour les dépenses de fonctionnement afférentes à la voirie et autres réseaux telles que visées ci-dessus ;
 - * d'un montant de 22.727,00 € pour les dépenses d'investissement telles que décrites dans le tableau ci-dessus ;
- précise que les crédits seront ouverts au budget 2017, en recette de fonctionnement, chapitre 74, article 74751 et en recette d'investissement, chapitre 13, article 13251.

QUESTIONS DIVERSES

Vandalisme au cimetière : le robinet d'eau a été arraché à plusieurs reprises (dont 2 fois en 2 semaines) : La solution envisagée est de supprimer le robinet et d'acheter une pompe pour remettre le puits en service.

Point sur les différents chantiers :

* Aménagement des trottoirs Route de Pouilly : La subvention au titre des "Amendes de Police" vient d'être notifiée par le Département : elle s'élève à 7.613,00 €.

Les travaux doivent débuter en octobre.

* Réfection des murs le long de la Rue des Ecoles : le chantier de démolition a commencé ce matin

* Remplacement de la chaudière de la bibliothèque : les travaux ont été réalisés.

* Travaux de voirie 2017 : les travaux de réfection de la Route de Villerest et du Chemin des Millets sont terminés depuis vendredi dernier.

* Aménagement du logement au-dessus de la bibliothèque : la première réunion de chantier a lieu mardi 5 septembre. Les travaux vont commencer courant septembre.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **lundi 9 octobre 2017 à 20 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.